



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DCPPAT

**Arrêté portant organisation des services de la préfecture
de la Loire-Atlantique et répartition des attributions entre ses services**

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU la directive nationale d'orientation des préfectures et sous-préfectures 2016-2018 du 25 février 2016 ;

VU la circulaire du 8 juillet 2016 relative aux organisations cibles des préfectures ;

VU l'arrêté préfectoral n°2012-285-0009 du 11 octobre 2012 portant création du service interministériel départemental des services d'information et de communication ;

VU l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2019, portant organisation des services de la préfecture de la Loire-Atlantique et répartition des attributions entre ses services ;

VU l'avis favorable du comité technique du 1^{er} décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT la création du secrétariat général commun, chargé d'assurer le soutien de la préfecture à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Les services de la préfecture de la Loire-Atlantique et les sous-préfets placés sous l'autorité du préfet sont les suivants :

- le cabinet du préfet ;
- le secrétariat général ;
- la sous-préfecture de Saint-Nazaire ;
- la sous-préfecture de Châteaubriant-Ancenis ;
- le pôle d'appui juridique ;
- le centre d'expertise et de ressources des titres « échange des permis de conduire étrangers » ;
- la plate-forme CHORUS régionale ;
- Le pôle médico-social.

Le présent arrêté définit les services et les missions de la préfecture du département de la Loire-Atlantique et précise, en tant que de besoin, leurs relations fonctionnelles avec les autres services de l'administration préfectorale.

ARTICLE 2

Le cabinet de la préfecture assure les fonctions de sécurité des populations, de gestion des événements d'ordre public, des politiques de sécurité, d'organisation de la permanence de l'autorité, de communication de l'État, de protocole et de représentation de l'État.

Il est placé sous l'autorité d'un sous-préfet, directeur de cabinet. Un directeur adjoint de cabinet, le seconde.

Il comprend :

- le service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile (SIRACEDPC) ;
- le bureau de l'ordre public et des politiques de sécurité (BOPPS) ;
- le bureau du cabinet et de la représentation de l'État (BCRE) ;
- le service des polices administratives de sécurité (SPAS) ;
- le service régional de communication interministérielle (SRCI) ;
- le chargé de mission gens du voyage - Roms ;
- le chargé de mission radicalisation ;

Le cabinet assure les missions et attributions suivantes :

- secrétariat du directeur de cabinet et directeur adjoint de cabinet ;
- relations avec l'agence régionale de santé dans le cadre de la permanence de soins et des hospitalisations sans consentement ;
- déplacements du corps préfectoral ;

De manière spécifique, le secrétariat particulier du préfet est placé directement sous l'autorité du préfet.

1/ Bureau du cabinet et de la représentation de l'Etat

- Élections (suivi politique, prévision et analyse, centralisation des résultats)
- Organisation des déplacements officiels des ministres ou du Président de la République

- Affaires réservées (audiences, interventions sensibles)
- Cérémonies publiques et fêtes patriotiques, protocole
- Enquêtes administratives
- Chancellerie et médailles
- Suivi de la messagerie RESCOM
- Cellule coordination secrétariat pour le cabinet : courrier et fournitures
- Gestion de la mission huissier
- Centralisation des avis d'opportunité

2/ Bureau de l'ordre public et des politiques de sécurité

- Maintien de l'ordre public (manifestations sociales, rave parties, demandes de forces mobiles, Sentinelle, expulsions, arrêtés ordre public et palpation, mandats de dissipation...)
- Animation départementale de la politique de lutte contre la délinquance (état-major de sécurité, CODAF, comités « police de sécurité du quotidien », sous-commission départementale pour la sécurité publique)
- Prévention de la délinquance : contrat local de sécurité, conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance, conseil départemental de prévention, fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation
- Organisation des réunions de police et analyse statistique de la délinquance
- Traitement des interventions relatives à la sécurité et des « enquêtes police-gendarmerie »
- Correspondant de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives (MILDECA) : mise en œuvre des orientations nationales et locales, conseil et partenariat, suivi budgétaire
- Coordination sécurité routière : prévention, statistiques accidentologie et contrôle-sanction, suivi budgétaire ; mise en place d'un plan de contrôles de sécurité routière à côté du PDASR
- Missions de proximité liées aux droits à conduire
 - ✓ gestion des droits à conduire (suspensions, rétentions, archives, centres de sensibilisation, SNPC)
 - ✓ commissions médicales
 - ✓ gestion des déclarations des médecins psychologues
 - ✓ agrément des médecins permis de conduire
 - ✓ agrément des centres de sensibilisation
 - ✓ agrément des installations de fourrières
 - ✓ agrément des garagistes dépanneurs en Pays de la Loire
 - ✓ attestations aptitude médicale (taxis, ambulances)
 - ✓ immobilisation et mise en fourrière des véhicules
 - ✓ gestion du dispositif « éthylotest anti-démarrage »
 - ✓ gestion des recours gracieux et du contentieux relatifs aux droits à conduire

3/ Service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile (SIRACEDPC)

Pilotage et coordination des politiques et actions de sécurité civile

- Responsabilité des dispositifs d'alerte (suivi du système d'alerte des populations - SAIP), de préparation et de gestion opérationnelle des crises
- Coordination du réseau des acteurs de la sécurité civile
- Élaboration, actualisation et mise en œuvre des plans ORSEC « dispositions générales », « dispositions particulières » : ORSEC départemental, NOVI, plans particuliers d'intervention (PPI SEVESO), POLMAR, Epizootie, Inondations, crises sanitaires,
- Instruction et suivi des grands événements du département
- Déploiement des dispositifs d'aide aux victimes d'événements majeurs (CLAV)

- Plans de sûreté des infrastructures portuaires, aéroportuaires et ferroviaires
- Sécurité des sites des secteurs d'activité d'importance vitale
- Préparation, conduite des exercices et suivi des retours d'expérience
- Veille et maintenance des équipements et procédures du centre opérationnel départemental (COD)
- Gestion des crises (armement COD, PCO et armement de la CIP)
- Gestion des habilitations des personnels et accès aux informations classifiées et de la messagerie classifiée
- Mise en œuvre du plan VIGIPIRATE
- Instruction des dossiers de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (ICAT NAT)
- Diffusion de l'information préventive sur les risques majeurs
- Accompagnement des communes dans l'élaboration des plans communaux de sauvegarde (PCS)
- Sécurité économique pour le département de la Loire-Atlantique

4/ Service régional de communication interministérielle

- Pilotage et coordination de la communication interministérielle à l'échelon départemental et régional
- Organisation de la politique de communication et mise en œuvre du plan de communication
- Gestion et suivi des sollicitations de la presse, en lien avec les services départementaux et régionaux
- Veille médiatique
- Suivi éditorial et pilotage des sites internet de l'État en Loire-Atlantique et en Pays de la Loire
- Animation et veille sur les réseaux sociaux
- Conception de supports et campagnes de communication
- Animation du réseau des chargés de communication des services de l'État en région et dans le département
- Conception et mise en œuvre d'opérations de relations presse : rédaction de communiqués et dossiers de presse sur la base des données transmises par les services, organisation des points presse, conférences et visites de presse
- Gestion de la couverture médiatique lors des déplacements officiels
- Préparation et gestion de la communication de crise
- Organisation des événements et/ou participation (journées du patrimoine, fête de la musique, tournages, etc).
- Pilotage ou participation à la mise en œuvre d'opérations de communication interministérielles
- Suivi des statistiques du site internet et des réseaux sociaux
- Gestion des relations avec les prestataires externes du domaine de la communication (graphistes, agences de communication institutionnelle ou événementielle) en lien avec les services du secrétariat général
- Gestion des abonnements (en lien avec le BOPPS)

5/ Service des polices administratives de sécurité

- Réglementation des établissements recevant du public (ERP) – Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et sous-commissions spécialisées
- Réglementation aérienne
- Réglementation des manifestations sportives
- Réglementation des armes et des munitions
- Réglementation des explosifs et artifices de divertissement, agrément des artificiers

- Réglementation des activités privées de surveillance et de gardiennage (autorisations d'exercer des missions de surveillance sur la voie publique, acquisition et détentions d'armes)
- Réglementation des transports de fonds – Commission départementale de la sécurité des transports de fonds
- Agréments des gardes particuliers
- Habilitations et agréments individuels en matière de sûreté portuaire et aéroportuaire
- Police municipale : agréments des policiers municipaux, autorisation d'acquisition et de détention d'armes par les communes, ports d'armes des policiers municipaux
- Autorisations de circulation des petits trains touristiques, autorisation de lâchers de ballons et de lanternes
- Réglementation des débits de boissons, police des jeux (casinos), interdits de stade, commission vidéo-protection, suivi des conventions de coordination Etat-polices municipales

6/ Mission des cultes et de lutte contre la radicalisation

- Pilotage de la prévention de la radicalisation
- Suivi des instances de concertation avec les cultes
- Suivi des dérives sectaires

7/ Mission gens du voyages/Roms

- Suivi des gens du voyage (schéma départemental, préparation des passages estivaux)
- Suivi des Roms et des campements illicites

ARTICLE 3

Le secrétariat général assiste le secrétaire général et le secrétaire général adjoint dans leurs fonctions de direction de la préfecture et d'animation des politiques publiques de l'État dans le département.

Sous l'autorité du secrétaire général, le sous-préfet secrétaire général adjoint est plus particulièrement en charge d'animer les politiques publiques :

- ✓ en faveur de l'accès au logement des personnes défavorisées,
- ✓ de suivi des dispositifs d'hébergement,
- ✓ de suivi de la lutte contre l'habitat indigne,
- ✓ de suivi des expulsions locatives et de l'octroi du concours de la force publique dans l'arrondissement de Nantes,
- ✓ de suivi de l'intégration des réfugiés. Elle anime et coordonne la stratégie régionale en matière d'asile et d'intégration,

Le secrétariat général comprend les services suivants :

- la direction des migrations et de l'intégration ;
- la direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial ;
- la direction de la citoyenneté et de la légalité
- la mission pour la politique de la ville, l'insertion économique et sociale et la politique d'intégration des réfugiés ;
- la mission pour le réaménagement de l'aéroport Nantes-Atlantique ;
- le référent fraude départemental ;

1/ Direction des migrations et de l'intégration

Au titre de ses attributions relatives à l'immigration, à l'asile, à l'accueil et l'accompagnement des étrangers, cette direction met en œuvre la législation en matière d'entrée, de séjour et d'exercice d'une activité professionnelle en France des ressortissants étrangers et des mineurs non accompagnés. Elle participe à la lutte contre l'immigration illégale et la fraude documentaire intéressant les ressortissants étrangers, l'asile et l'intégration des populations immigrées.

Elle comprend :

1.1 Bureau du séjour

- Instruction des demandes de titres de séjour (dont les réfugiés)
- Délivrance des récépissés, autorisations provisoires de séjour et titres de séjour dans le cadre du guichet express
- Rédaction des décisions portant refus et obligation de quitter le territoire français relatives aux demandes de titre de séjour
- Gestion des recours gracieux
- Commission du titre de séjour
- Immigration économique
- Circulation trans-frontière (dont circulation pour étranger mineur pour les arrondissements de Nantes et de Châteaubriant-Ancenis)
- Consultations des employeurs
- Consultation du TGI et des organismes sociaux
- Traitement des demandes de titres de séjour des étrangers incarcérés
- Statistiques
- Mineurs non accompagnés

1.2 Bureau du contentieux et de l'éloignement

- Éloignement des étrangers en situation irrégulière (dont les ESI incarcérés et/ou radicalisés)
- Rétention administrative et assignation à résidence
- Suivi des étrangers incarcérés
- Lutte contre l'immigration illégale
- Commission des expulsions
- Expulsions du territoire
- Contentieux de refus de séjour
- Contentieux de l'éloignement
- réadmission Schengen et Dublin

1.3 Bureau de l'asile, de l'intégration / Guichet unique de la demande d'asile (GUDA)

▪ Guichet unique asile

- Enregistrement des demandes d'asile pour les départements de la Loire-Atlantique, de la Mayenne et de la Vendée (délivrance des attestations de demandeur d'asile, et procédure de réadmission)

▪ Section asile

- Mesures d'éloignement des demandeurs d'asile déboutés
- Délivrance et renouvellement des attestations des demandeurs d'asile
- Analyse statistique
- Relation avec la direction territoriale de l'office français de l'immigration et de l'intégration

1.4 Bureau des naturalisations – plateforme régionale

▪ Plate-forme naturalisation

- Enregistrement, instruction, prise de décision et/ou avis et gestion des demandes de naturalisation (décret/déclaration) pour l'ensemble des départements de la région
- Organisation des cérémonies d'accueil dans la citoyenneté française
- Analyse statistique interne et au niveau régional
- Notification des décrets rapportant et des décrets d'opposition à la nationalité française
- Relation avec la Sous-direction de l'accès à la nationalité française et le service central d'Etat-civil du Ministère des Affaires étrangères.

2/ Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Elle assure la fonction transversale de coordination interministérielle (animation de la collégialité départementale, préparation des CAR, pré-CAR, rapport d'activités) et de suivi des politiques publiques. Elle déploie, en coordination avec les sous-préfectures et les services territoriaux de l'État, l'ingénierie territoriale permettant l'aboutissement des projets publics ou privés. Les missions liées à l'utilité publique et à l'environnement y sont rattachées. Enfin, elle est mise à disposition des sous-préfets de Châteaubriant-Ancenis et de Saint-Nazaire et leur assure un appui, en tant que de besoin, en vue de garantir un pilotage cohérent de l'action de l'État dans le département.

Elle comprend :

2.1 Bureau de la coordination et de la modernisation interministérielle

▪ Animation interministérielle territoriale

- Suivi des dossiers à enjeux sur le département de Loire-Atlantique en lien avec les services de l'État, les sous-préfectures et le SGAR
- Élaboration et suivi de la stratégie de l'État en Loire-Atlantique et articulation avec la stratégie de l'État en région
- Évaluation des politiques publiques
- Coordination administrative et animation du travail interministériel
- Organisation de réunions de pilotage départemental (réunions thématiques, comité départemental du Plan de relance, comité de direction départemental...)
- Suivi des agendas et préparation des dossiers des membres du corps préfectoral (réunions interministérielles, réunions avec les élus de Loire-Atlantique, inaugurations et visites communales)
- Préparation et suivi des comités de l'administration régionale (CAR) et des pré-CAR, des comités des secrétaires généraux et du collège des préfets au titre du département de la Loire-Atlantique
- Suivi de la stratégie immobilière de l'Etat en Loire-Atlantique
- Mise en place d'actions de modernisation de l'action publique et déploiement d'outils collaboratifs au sein des services de l'État
- Suivi des procédures de recrutement et d'évaluation des directeurs départementaux interministériels, évaluations et élaboration de leurs lettres de missions
- Gestion des transferts de compétences des services de l'État et mise en œuvre du schéma régional de mutualisation
- Habilitation des associations agréées pour la protection judiciaire de la jeunesse
- Animation et pilotage de la communication interne et rédaction du rapport annuel d'activité des services de l'État en Loire-Atlantique

▪ Affaires administratives et domaniales

- Délégations de signature du préfet (administratives et ordonnancement secondaire), délégations de pouvoir, conventions de délégation de gestion, suppléances préfectorales

- Organisation de l'administration territoriale de l'État : élaboration de l'arrêté portant organisation des services de la préfecture et des sous-préfectures, création maison de l'État, arrêté d'organisation des services de l'État dans le département, délégations de service, délégations de gestion
- Recueil des actes administratifs
- Courrier réservé
- Administrateur DOTELEC
- Administration départementale de la plateforme « Osmose »
- Suivi et répartition des interventions
- Suivi des affaires domaniales hors domaine public maritime (DPM)

2.2 Bureau des politiques publiques et de l'appui territorial

▪ Pôle soutien aux territoires

- Animation territoriale et aménagement du territoire
 - ✓ animation départementale des politiques nationales en faveur des territoires (relations avec SGAR)
 - ✓ animation territoriale sur l'arrondissement de Nantes et accompagnement des collectivités locales (ingénierie territoriale)
 - ✓ organisation de l'offre de service de l'administration territoriale de l'État (animation du réseau, sous-préfectures)
 - ✓ suivi des grands dossiers d'équipement structurants
 - ✓ contribution aux contrats État-région et suivi des opérations inscrites (participation aux comités techniques, articulation avec le SGAR)
 - ✓ mise en œuvre et suivi des politiques contractuelles avec les collectivités locales
 - ✓ suivi du développement du numérique et du très haut débit, et la téléphonie mobile
 - ✓ suivi et gestion des appels à projets et subventions de l'État (DETR, Réserve parlementaire, DSIL, DSID, FNADT, fonds charbon)
 - ✓ suivi des dispositifs de soutien de l'État (sport, monuments historiques), représentation du niveau départemental aux commissions d'attribution de subventions DGD bibliothèques, protection des monuments historiques
 - ✓ organisation et accès aux services publics : participation à la commission départementale de présence postale territoriale, élaboration et suivi du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, mise en place des structures dédiées aux services aux publics
- Développement économique du territoire et politique de l'emploi
 - ✓ Grand Port Maritime de Nantes Saint-nazaire (GPMSN) : suivi institutionnel du conseil de développement et de la commission des investissements
 - ✓ Animation territoriale et relations avec les acteurs économiques
 - ✓ suivi des dispositifs territoriaux pour l'emploi en lien avec les sous-préfectures et l'UD-DIRECCTE
 - ✓ suivi et participation aux instances relatives aux politiques publiques en faveur de l'emploi (CDEFOP, CLEFOP)
 - ✓ animation et suivi des mesures en faveur de l'emploi
 - ✓ suivi des entreprises en difficulté, participation à la cellule départementale de détection des entreprises en difficulté
 - ✓ financement et suivi de l'économie (participation et organisation de la commission départementale de suivi et de financement de l'économie, traitement des interventions relatives aux entreprises)

- ✓ relations avec la chambre de commerce et d'industrie et la chambre des métiers et de l'artisanat (hors tutelle)
- ✓ Réglementation économique : foires et salons, vides-greniers, marché d'intérêt national

▪ Pôle politiques publiques

○ Environnement et développement durable

- ✓ politiques nationales dans les domaines de la biodiversité et de la protection de l'environnement et de la gestion des déchets
- ✓ environnement et biodiversité : réserve naturelle, suivi des sites natura 2000, comité scientifique de l'estuaire de la Loire, démarches PNR, RNR
- ✓ agrément et habilitation des associations de protection de l'environnement
- ✓ mise en œuvre des procédures de consultation du public sur les décisions impactant l'environnement (articles L 123-19-1 et suivants du code de l'environnement)
- ✓ secrétariat d'instances de concertation : comité consultatif de Grand lieu, et comité de suivi des niveaux d'eau de Grand-Lieu
- ✓ gestion des conflits d'usage : Erdre, antennes relais, occupation du domaine public, gestion du domaine public maritime (DPM)
- ✓ instruction des plans d'exposition au bruit (PEB), plans de gêne sonore (PGS)
- ✓ suivi du dossier de réaménagement de l'aéroport de Nantes Atlantique, secrétariat des instances de gouvernance du projet : comité stratégique, comité de suivi, CCE, CAR
- ✓ concertation sur des projets Réseau Transport Electricité (RTE)
- ✓ secrétariat de la conférence départementale des investissements électriques, suivi du fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACE)
- ✓ secrétariat des commissions des sites et paysages (CDNPS) : formations sites et paysages, nature, publicité
- ✓ secrétariat de la commission d'agrément des commissaires enquêteurs
- ✓ participation aux réunions de la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN), stratégie et suivi des travaux ; organisation de la réunion annuelle « MISEN stratégique »
- ✓ participation aux différentes instances en matière de politique de l'eau : gestion, sécheresse, risque inondation...
- ✓ suivi des filières agricoles, maraîchage, agriculture et relations avec la chambre d'agriculture (hors tutelle administrative)

○ Groupement d'intérêt public Fonds de compensation Nantes-Atlantique : gouvernance, fonctionnement administratif et comptable

○ Planification et urbanisme

- ✓ suivi des dossiers d'urbanisme plan locaux d'urbanisme (PLU), schéma de cohérence territoriale (SCOT), zones d'aménagement concerté (ZAC)
- ✓ suivi des dossiers de secteurs sauvegardés (AVAP, PSMV, SPR), sites classés (instructions des autorisations de travaux), archéologie préventive
- ✓ procédure schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), renouvellement de la composition et participation aux CLE

○ Autres politiques publiques

- ✓ suivi des politiques en faveur du logement (accès et construction) en lien avec les directions départementales et les sous-préfets d'arrondissements
- ✓ suivi des politiques culturelles
- ✓ santé : suivi et élaboration des contrats de territoire, relations avec la DT-ARS, participation au CATS

2.3 Bureau des procédures environnementales et foncières

▪ Installations classées pour la protection de l'environnement : procédures de déclarations, d'enregistrement et d'autorisations

- Activités industrielles et agricoles
- Dossiers carrières et déchets
- Remise en état des sites
- Suivi des plaintes et interventions
- Organisation et suivi des commissions de suivi des sites
- Procédures plans de prévention des risques technologiques (PPRT), plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) : enquêtes publiques, expropriations...
- Installations relevant du code minier : procédures et autorisations
 - ✓ suivi des dossiers d'extraction des sables marins
 - ✓ remise en état des anciens sites miniers
- Gestion des dossiers éoliens : enquêtes publiques, instruction, gestion des interventions, suivi des dossiers

▪ Affaires foncières

- Dossiers d'expropriation, déclarations d'utilité publique, servitudes
- Périmètres de protection des captages
- Enquêtes publiques éolien
- Enquêtes publiques liées au patrimoine
- Enquêtes publiques plan d'exposition au bruit (PEB)
- Suppression des passages à niveau
- Autorisations de pénétrer sur les propriétés privées

▪ Interventions de l'État dans le domaine de l'eau

- Instruction et suivi des dossiers « loi sur l'eau »
- Mise en œuvre du fichier national d'études d'impact
- Suivi des mesures prises pour la gestion de l'étiage
- Suivi des plaintes et interventions

▪ Secrétariat du conseil de l'environnement et des risques sanitaires (CODERST)

- Préparation de l'ordre du jour et convocations
- Administration de la plate-forme d'échanges sur « territorial »

▪ Dérogations espèces protégées

- Instruction des dossiers de dérogations espèces protégées
- Organisation des consultations du public sur les demandes de dérogations

▪ Divers

- Certificats de capacité pour l'élevage, la vente ou le transit de gibiers
- Activité de transport par route de déchets

- Activité de négoce et courtage de déchets

3/ Direction de la citoyenneté et de la légalité

Elle fédère les missions ayant un caractère juridique marqué, notamment celles relatives au contrôle de légalité et budgétaire et aux relations avec les collectivités territoriales. Elle déploie également son expertise en matière de contentieux, d'élections, de réglementation. Cette même direction comprend les missions de proximité maintenues en préfecture notamment concernant l'identité et les certificats d'immatriculation. La direction de la citoyenneté et de la légalité est mise à disposition :

- du secrétaire général pour les affaires régionales pour l'exercice des missions relevant de son champ de compétences (contentieux et expertise juridique, contrôle de légalité et contrôle budgétaire)
- des sous-préfets de Saint-Nazaire et de Châteaubriant-Ancenis pour l'exercice du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire des actes des collectivités de leurs arrondissements respectifs, ainsi que pour la mission de conseil s'y rattachant.

Elle comprend :

3.1 Service juridique régional

- **Pôle assistance juridique et contentieux ministériel et interministériel**

- Pilotage interministériel de la fonction « juridique »
- Coordination des directions départementales et régionales pour la défense des intérêts de l'État, la préparation des mémoires en défense (hors contentieux «étrangers» et du CERT EPE), les déférés préfectoraux
- Représentation de l'État devant les juridictions administratives et le cas échéant, civiles
- Mobilisation, en tant que de besoin, du marché public régional interministériel de prestations juridiques (préparation des bons de commande, interface avec l'avocat)
- Conseil, expertise juridique des dossiers et des procédures complexes afin de rechercher une sécurisation accrue des actes de l'État
- Saisine pour avis du président du tribunal administratif et de la cour administrative d'appel
- Animation du réseau des référents juridiques du pôle juridique (régional et départemental)

- **Pôle pilotage et gestion de l'unité opérationnelle régionale « crédits contentieux » du ministère de l'intérieur (programme 216 action 6)**

- Gestion du budget de l'unité opérationnelle régionale du programme 216
- Pilotage et animation du réseau des correspondants de l'UO régionale dans les préfectures de la région
- Interlocuteur unique de l'administration centrale pour la région (dialogue de gestion, remontées de gestion, appels de fonds)
- Coordination des services dépensiers de la préfecture et arbitrage des dépenses prioritaires
- Ordonnancement des paiements, suivi des mandatements et du marché de prestations d'avocat pour la préfecture

3.2 Bureau du contrôle budgétaire et de la gestion des dotations

- **Contrôle budgétaire**

- Pilotage interministériel du contrôle de légalité en matière budgétaire

- Contrôle de la légalité des actes budgétaires et des délibérations à incidence financière et budgétaire du conseil régional, et de l'ensemble des collectivités, syndicats mixtes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et établissements publics locaux ayant leur siège dans le département
- Tutelle budgétaire de la chambre d'agriculture ; tutelle budgétaire des établissements publics locaux d'enseignement (collèges)
- Contrôle budgétaire des établissements médico-sociaux à l'exception de ceux relevant de l'agence régionale de santé (ARS)

- **Conseil et appui aux collectivités en matière fiscale, financière et budgétaire**

- Observation et analyse de la situation financière des collectivités, des EPCI, détection des situations à risques
- Animation du réseau d'alerte
- Suivi de la dette en relation avec la direction régionale des finances publiques (DRFIP), secrétariat de la cellule départementale
- Suivi des emprunts structurés
- Mise en œuvre des pouvoirs de saisine par le préfet de la chambre régionale des comptes et du tribunal administratif, inscription et mandatement d'office des dépenses obligatoires
- Pilotage et mise en œuvre des actions de partenariat avec la DRFIP

- **Gestion des dotations financières de l'État**

- Recensement des données, calcul, répartition et versement des dotations financières de l'État accordées aux collectivités territoriales et aux EPCI :
 - ✓ dotation globale de fonctionnement (DGF)
 - ✓ dotation de solidarité urbaine (DSU)
 - ✓ dotation de solidarité rurale (DSR)
 - ✓ dotation nationale de péréquation (DNP)
 - ✓ dotation aux collectivités pour les permanents syndicaux
 - ✓ dotation particulière élu local (DPEL)
 - ✓ dotation spéciale instituteur (DSI)
 - ✓ dotation natura 2000
 - ✓ dotation Indemnité régisseurs police municipale
 - ✓ dotation relative au produit des amendes de police et radars et recensements
 - ✓ dotation pour la gestion des titres sécurisés (cartes nationales d'identité, passeports)
 - ✓ dotation globale de décentralisation (DGD), DGD région, DGD département dont FCTC et DGD communes (transport (ACOTU), urbanisme et SCOT, services municipaux hygiène et santé (SCHS), ports maritimes, changement locaux habitations
 - ✓ dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)
 - ✓ dotation départementale d'équipement des collèges (DREC)
 - ✓ dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)
 - ✓ dotation de compensation péréquée pour les départements (DCP)
 - ✓ compensation des pertes liées à la fiscalité (base CET, IFR, spectacles)
 - ✓ compensation de pertes de recettes taxes additionnelles cessions fonds de commerces
 - ✓ compensation des charges par l'attribution d'une fraction de tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)

- ✓ compensation des charges résultant de la généralisation du revenu de solidarité active (RSA)
- ✓ allocations compensatrices intervenant en contrepartie des exonérations fiscales (taxes foncières, taxe d'habitation, CVAE)
- ✓ fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)
- ✓ fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)
- ✓ fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI)
- ✓ fonds de solidarité pour les départements (FSD)
- ✓ fonds national des ressources dynamiques pour les régions
- ✓ fonds national de péréquation des droits de mutation (DMTO)
- ✓ fonds de péréquation départemental des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement et de publicité foncière (FPTADE)
- ✓ fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) et grandes surfaces
- ✓ gestion du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)
- ✓ fonds national de péréquation CVAE (départements)
- ✓ fonds national de péréquation des ressources entre les régions

- **Fiscalité locale**

- Contrôle de légalité des délibérations en matière de fiscalité directe et indirecte locale (taxe de séjour (TS), taxe locale de publicité extérieure (TLPE), taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour l'ensemble des collectivités du département
- Suivi et analyse de l'évolution de la fiscalité (EPCI à fiscalité propre)
- Vérification des états 1253 et 1259 et des états de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : accusés réception et lettres d'observations

- **Renseignement des bases de données via les applications ASPIC et COLBERT**

- **Régies de police municipale**

- Création, modification, suppression des régies
- Nomination de régisseurs

- **Télétransmission**

- Suivi du déploiement, de la mise en œuvre de l'application « actes budgétaires » et des statistiques
- Administration départementale du dispositif

- **Tutelle administrative et budgétaire des associations syndicales autorisées (ASA)**

- Approbation de la création, des modifications statutaires, des modifications du périmètre et de la dissolution des associations syndicales autorisées
- Approbation de la mise en conformité des statuts
- Contrôle a priori de la légalité des délibérations et des actes budgétaires
- Approbation des modifications des bases de redevances, approbation des marchés de travaux et de certains actes importants
- Approbation des rôles de taxation des ASA dont les statuts ne sont pas mis en conformité

3.3 Bureau du contrôle de la légalité et du conseil aux collectivités

▪ Contrôle de légalité

- Pilotage interministériel départemental du contrôle de légalité et animation du pôle inter-services « juridique et contrôle de légalité »
- Contrôle de légalité des actes non budgétaires (délibérations, décisions réglementaires et individuelles, contrats administratifs) du conseil régional et de l'ensemble des autres collectivités, établissements publics de coopération intercommunale et locaux (centres communaux d'action sociale (CCAS),), établissements publics locaux d'enseignement (EPL), offices publics de l'habitat (OPH) et établissements publics de coopération culturelle (EPCC), ayant leur siège dans le département, notamment dans les domaines suivants :
 - ✓ commande publique (marchés, , concessions, marchés de partenariat public-privé, baux emphytéotiques
 - ✓ aides économiques, subventions
 - ✓ domanialité
 - ✓ fonctionnement des assemblées
 - ✓ statut de l' élu local
 - ✓ police administrative
 - ✓ fonction publique territoriale
 - ✓ urbanisme (tous actes des collectivités)
- Lettres d'observations, recours gracieux et suites contentieuses
- Contrôle des délibérations des conseils d'administration, conseils de surveillance et des assemblées générales des entreprises publiques locales (sociétés d'économies mixtes -SEM et SEMOP-, sociétés publiques locales d'aménagement -SPLA- et des sociétés publiques locales -SPL-, contrôle des comptes annuels et des rapports des commissaires aux comptes.

▪ Fonctionnement des institutions

- Contrôle de l'élection des maires et adjoints, présidents et vice-présidents, suivi du tableau des conseils municipaux
- Acceptation des démissions de maires et adjoints, présidents et vice-présidents d'EPCI de l'arrondissement de Nantes
- Mise en place de délégations spéciales sur l'arrondissement de Nantes
- Organisation du renouvellement de commissions départementales ou d'instances paritaires départementales de gestion de la fonction publique territoriale, représentants des personnels de la fonction publique territoriale, conseil supérieur de la fonction publique territoriale,)
- Modifications des limites territoriales communales et création de communes nouvelles
- instruction des demandes d'agrément ministériel des organismes de formation aux élus locaux et notification (*récépissé de dépôt et notification de la décision ministérielle*)

▪ Intercommunalité

- Commission départementale de coopération intercommunale : composition, élections, secrétariat, animation (sessions plénières et groupe de travail)
- Élaboration, révision, mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale (groupes de travail, séminaires)
- Création, modification, dissolution et fusion des EPCI ; syndicats mixtes, pôles métropolitains et pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) (conseil en amont, réunions techniques et prise des arrêtés)
- Conseil dans la mise en œuvre des procédures, analyse et expertise juridique
- Création, modification et dissolution des EPCC (compétence du préfet de région)
- Administration départementale de la base nationale « ASPIC »
- Conférence territoriale de l'action publique : composition et élections départementales

▪ Télétransmission

- Responsable du déploiement de l'application « ACTES » et conventionnement avec les collectivités territoriales
- Administration départementale du dispositif
 - **Conseil et appui aux collectivités locales et leurs groupements**
- Éléments d'analyse en réponse aux collectivités locales, leurs groupements et entreprises publiques locales sur des questions complexes en vue d'une sécurisation de leurs actes et procédures
- Veille juridique sur les domaines relevant de la gestion publique locale
- Responsable de l'espace « collectivités locales » sur le site internet de la préfecture ; diffusion aux collectivités locales de la lettre électronique « INFO Fl@sh », de fiches thématiques sur la gestion publique locale
 - **Sécurisation juridique des décisions de L'État impactant des collectivités territoriales**
- Avis juridiques portant sur les demandes de subvention DETR, DSIL
 - **Affaires scolaires**
- Suivi, dans le cadre du contrôle de la légalité, de la mise en œuvre du service minimum d'accueil
- Contrôle de la prise en charge des frais de fonctionnement des écoles publiques et privées par les collectivités locales et mise en œuvre de la procédure d'arbitrage
- Suivi des créations d'écoles et de collèges publics
- Instruction des décisions en matière de situations dérogatoires à la carte scolaire

3.4 Bureau des élections et de la réglementation générale

- Professions réglementées :
 - ✓ pharmacies (autorisation de création et modification de la forme juridique d'exploitation)
- Revendeurs d'objets de mobiliers
- Annonces judiciaires et légales
- Jurés d'assises
- Appels à la générosité publique
- Législation funéraire :
 - ✓ habilitation des entreprises de pompes funèbres
 - ✓ dérogation au délai d'inhumer ou d'incinérer
 - ✓ transport de corps
 - ✓ inhumations en propriété privée
 - ✓ créations ou extensions des chambres funéraires
 - ✓ jurys pour la délivrance des diplômes des métiers du funéraire
- Élections politiques, sociales, professionnelles et consulaires
- Fondations d'entreprises
- Fondations reconnues d'utilité publique
- Fonds de dotation
- Dons et legs
- Tutelle des congrégations (loi de 1905)
- Associations syndicales libres pour le département de la Loire-Atlantique
- Ouvertures d'hippodrome et agrément des commissaires de courses
- Réglementations diverses
- Affaires militaires : droit d'option des franco-algériens
- Taxis et VTC
 - ✓ commission départementale des taxis et voitures de petite remise

- ✓ tarifs des taxis
- ✓ agrément des organismes de formation des conducteurs de taxi
- ✓ certificat de capacité à la profession de conducteur de taxi
- ✓ délivrance des cartes professionnelles des taxis et VTC

▪ **Missions de proximité liées à l'identité et aux certificats d'immatriculation**

- Cartes nationales d'identité (CNI) et passeports
 - ✓ gestion de la relation à l'usager : audition des usagers à la demande du CERT compétent, passeports temporaires, passeports de service, passeports de mission, demandes d'opposition à la sortie du territoire des mineurs, retrait des CNI ou passeports délivrés indûment
 - ✓ gestion de la relation aux CERT CNI/passeports : réponse aux CERT s'agissant des réquisitions des forces de l'ordre
 - ✓ gestion des archives : des CNI et des passeports non biométriques, archivage des pièces nécessaires
 - ✓ invalidation et destruction des titres non pris en charge dans les mairies
- Système d'immatriculation des véhicules (SIV)
 - ✓ gestion de la relation aux CERT SIV : réponse aux CERT s'agissant des réquisitions des forces de l'ordre
 - ✓ habilitation et contrôle des partenaires du SIV
 - ✓ gestion des immobilisations des véhicules

4/ Mission pour la politique de la ville, l'insertion économique et sociale, la politique d'intégration des réfugiés et la stratégie de résorption des bidonvilles

La mission pour la politique de la ville, l'insertion économique et sociale, la politique d'intégration des réfugiés et la stratégie de résorption des bidonvilles est chargée de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des contrats de ville conclus en Loire-Atlantique. Elle contribue à la représentation du préfet pour conduire les politiques de l'État dans les quartiers prioritaires, notamment par le suivi des projets de rénovation urbaine. Son animation est confiée à un sous-préfet, secrétaire général adjoint, chargé de mission pour la politique de la ville, l'insertion économique et sociale, la politique d'intégration des réfugiés, et la stratégie de résorption des bidonvilles.

Elle comprend :

4.1 Délégués du préfet pour la politique de la ville

- Représentation de l'État dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

4.2 Service de la politique de la ville

- Gestion des crédits délégués par l'agence nationale de la cohésion des territoires
- Mise en œuvre départementale des programmes d'intervention de l'agence nationale de la cohésion des territoires concernant les territoires prioritaires de la politique de la ville
- Suivi des contrats de ville
- Suivi de dispositifs spécifiques :
 - ✓ programmes de réussite éducative
 - ✓ adultes-relais
 - ✓ ville vie vacances
 - ✓ gestion urbaine et sociale de proximité

- ✓ internats d'excellence
- ✓ cordées de la réussite
- ✓ lutte contre le décrochage scolaire
- ✓ ateliers santé ville et contrats locaux de santé
- ✓ zones franches urbaines, territoires entrepreneur

4.3 Coordination départementale et régionale migrants et politique d'intégration des réfugiés

- Pilotage de la stratégie d'accompagnement global visant à l'intégration des personnes réfugiées et régularisées ;
- Pilotage départemental et régional de la politique d'intégration ;
- Coordination des acteurs (services de l'État, collectivités, bailleurs, opérateurs, associations) pour la mobilisation effective du logement (contingent préfectoral, logements alternatifs...) et de l'emploi (parcours linguistique, parcours compétences, formation...);
- Elaboration des outils de pilotage (tableaux de bord, indicateurs, actions correctives)
- Programmation des instances de pilotage et de suivi - mise en cohérence des objectifs/résultats de l'action de l'État dans le cadre du schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés (SRADAR).

4.4 Stratégie de résorption des bidonvilles

- Pilotage de la stratégie de résorption de bidonvilles sur le territoire de la Loire-Atlantique
 - Développement de la connaissance des publics vivant dans les bidonvilles
 - Coordination de l'accompagnement scolaire et social
 - Action en faveur du logement et de l'habitat
- Organisation d'instances politiques et techniques (orientations DIHAL - modalités des interventions et des actions renforcées de services publics et des opérateurs associatifs)

5/ Mission pour le réaménagement de l'aéroport Nantes-Atlantique

Le chargé de mission pour le réaménagement de l'aéroport Nantes-Atlantique assure la mise en œuvre, le suivi et la coordination de l'ensemble des chantiers y concourant :

- l'information et le suivi du projet en lien direct avec la maîtrise d'ouvrage
- la coordination de l'ensemble des services déconcentrés de l'État mobilisés sur le projet
- l'interface avec les acteurs et partenaires locaux
- le pilotage des politiques publiques concourant à la protection des populations et de l'environnement et à l'insertion territoriale du projet
- la communication locale sur le projet

6/ Référent fraude départemental

Le référent fraude départemental assure les missions suivantes :

- Mise en œuvre et suivi de la stratégie départementale de lutte contre la fraude documentaire externe et interne
- Information et conseil des services de délivrance de titres en matière de prévention et de détection des fraudes
- Administrateur cartes COMEDC
- Suivi des habilitations et des profils aux habilitations informatiques

- Pilotage du suivi de la formation des agents à la fraude documentaire
- Contrôle des partenaires habilités (professionnels de l'automobile)
- Élaboration du bilan annuel départemental de lutte contre la fraude

ARTICLE 4

La sous-préfecture de Saint-Nazaire assiste le sous-préfet de Saint-Nazaire dans l'exercice de ses missions pour les affaires relevant de l'arrondissement, à l'exception des médailles d'honneur, du tourisme et du regroupement familial (compétences départementales).

L'organisation des services de la **sous-préfecture de Saint-Nazaire** et la répartition des attributions entre ses services sont les suivantes :

4.1 Secrétariat général

▪ Assistance au sous-préfet

- Pilotage des dossiers sensibles
- Contact avec les élus
- Représentation de l'État
- Événements divers

▪ Gestion

- Ressources humaines
- Budget et commandes
- Sécurité de la sous-préfecture
- Immobilier de la sous-préfecture

▪ Logistique

- Chauffeur
- Résidence : entretien de l'appartement – cuisine – réceptions
- Courrier
- Gestion de la relation aux CERT
- Services techniques (maintenance – accueil des entreprises)
- Archivage

4.2 Bureau du cabinet

- Affaires réservées, ordre et sécurité publics
- Préparation des rendez-vous et des visites du sous-préfet
- Relations avec les élus, les services de l'État, la préfecture et les représentants syndicaux
- Gestion d'événements, de crises ou de conflits sociaux
- Sécurité civile (ORSEC – Plans de prévention des inondations (PPI-POI)
- Prévention de la délinquance
- Médailles d'honneur pour l'ensemble du département (travail - régional, départemental et communal – agricole – sapeurs pompiers - mutualité, coopération, enseignement technique - transports routiers - travaux publics)
- Suivi des gens du voyage (stationnements illicites, grands passages)
- Ordre public et police administrative, débits de boissons, discothèques, police de l'air (plate-formes ULM-hélicoptères, manifestations aériennes), déclarations de manifestations sur la voie publique, concours de la force publique (à l'exception des expulsions locatives)

- Dossiers événementiels, commémorations
- Gestion des établissements recevant du public
- Manifestations sportives motorisées et non motorisées, sports de combats, petits trains routiers touristiques, duplicata du permis de chasser
- Élections

4.3 Bureau de la réglementation et du séjour

- Accueil général de la sous-préfecture
- Organisation et mise à disposition de l'information à destination des usagers à l'accueil général
- Délivrance et refus des DCEM et des titres de séjour, sauf
 - admissions exceptionnelles au séjour (AES)
 - mineurs non accompagnés (MNA)
 - étrangers malades
 - commerçants/professions indépendantes
 - personnes de victimes de violences ou de la traite des êtres humains
 - passeports talent chercheurs
 - passeports talents en renouvellement d'un titre de nature distincte des bénéficiaires de la protection OFPRA et leurs membres de famille
- Instruction des procédures de regroupement familial en lien avec l'OFII
- Suspensions et invalidations des permis de conduire
- Gestion des droits à conduire
- Commission médicale des permis de conduire

4.4 Bureau de l'animation et du développement du territoire

▪ Ingénierie et animation des territoires

- Appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans l'arrondissement (accompagnement des collectivités, environnement, suivi des territoires ruraux, dispositifs contractuels, espaces France Services, environnement, urbanisme...)
- Aménagement du territoire : accompagnement des maîtres d'ouvrage, publics ou privés, dans la mise en œuvre de leurs projets (accompagnement administratif et financier)
- Programmation des subventions de l'État (DETR, DSIL)

▪ Coordination des services de l'État

Accompagnement du sous-préfet dans ses missions prioritaires :

- Suivi des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), carrières et des établissements SEVESO : plans de prévention des risques technologiques (PPRT), commission de suivi de site (CSS)
- Suivi de la gestion du domaine public maritime, élaboration des plans de prévention des risques littoraux (PPRL), suivi des ports de l'arrondissement

▪ Relations avec les collectivités territoriales

- Relations avec la direction de la citoyenneté et de la légalité de la préfecture
- Suivi de la vie des collectivités et de l'intercommunalité dans l'arrondissement

▪ Activités touristiques (pour l'ensemble du département)

- Instruction des classements des offices de tourisme, stations classées de tourisme et communes touristiques"
- Instruction du titre de maître restaurateur

- Délivrance des cartes de guides conférenciers
 - **Habitat et logement**
- Suivi du logement social et de sa programmation dans l'arrondissement
- Expulsions locatives : de la prévention à l'octroi éventuel du concours de la force publique

4.5 Emploi

- Politique de l'emploi
- Relation et suivi des entreprises
- Développement économique

ARTICLE 5

La sous-préfecture de Châteaubriant-Ancenis assiste le sous-préfet de Châteaubriant-Ancenis dans l'exercice de ses missions, pour les affaires relevant de l'arrondissement, à l'exception du greffe des associations (compétences départementales).

En outre, le sous-préfet de Châteaubriant-Ancenis, est chargé, au plan départemental, des missions suivantes :

- Référent ruralité du département de la Loire-Atlantique, à ce titre en charge de la coordination de la déclinaison de l'Agenda rural et du « Plan 173 mesures » pour le monde rural sur le département de la Loire-Atlantique,
- Pilotage de la première génération des contrats de ruralité de la Loire-Atlantique et coordination des travaux d'élaboration de la seconde génération en lien avec les sous-préfets territorialement compétents,
- Suivi des travaux de la commission départementale de présence postale territoriale de la Loire-Atlantique,
- Coordination du schéma départemental d'accessibilité des services au public de la Loire-Atlantique,
- Suivi de l'équipe projet dans le cadre de la mise en place des pylones de téléphonie mobile relevant du « New Deal » de janvier 2018 entre l'État et les opérateurs,
- Supervision du déploiement des Espaces France Services en concertation avec les sous-préfets territorialement compétents

L'organisation des services de la **sous-préfecture de Châteaubriant-Ancenis** et la répartition des attributions entre ses services sont les suivantes :

5.1 Secrétariat général

- Assistance au sous-préfet
- Accueil général, standard, courrier, archivage
- Gestion des ressources humaines de la sous-préfecture
- Sécurité de la sous-préfecture (suivi et plan de sécurité)
- Suivi du budget de fonctionnement (CHORUS DT)
- Gestion immobilière de la sous-préfecture
- Suivi de la résidence du sous-préfet

5.2 Pôle cabinet – sécurité et citoyenneté

- **Cabinet et sécurité**

- Interventions et affaires réservées
- Préparation des dossiers du sous-préfet : réunions, visites, inaugurations, cérémonies
- Relations avec les institutionnels

- Secrétariat et présidence des sous-commissions de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement (établissements recevant du public – ERP)
- Ordre public de l'arrondissement : prévention de la délinquance, suivi de la radicalisation, sécurité des manifestations publiques et grands événements, gens du voyage
- Sécurité routière en lien avec le cabinet
- Appui au cabinet en matière de sécurité civile et dans l'accompagnement des acteurs locaux (prévention et suivi de crises)
- Propositions de distinctions honorifiques

- **Citoyenneté**

- Manifestations motorisées et manifestations sportives non motorisées de l'arrondissement
- Greffe des associations pour l'ensemble du département
- délivrance d'attestation pour l'obtention d'un duplicata de permis de chasser
- Élections politiques : organisation locale et suivi, démissions des élus

5.3 Pôle ingénierie territoriale et développement économique

- **Ingénierie et animation des territoires**

- Appui à la mise en œuvre des politiques publiques sur l'arrondissement : aménagement du territoire, accompagnement des territoires ruraux (contrats de ruralité), environnement, logement et hébergement
- Relations avec les porteurs de projets : accompagnement administratif et financier (DETR, fonds de soutien, ruralité)

- **Coordination des services de l'État**

- Accompagnement du sous-préfet dans ses missions prioritaires : schéma départemental de l'accessibilité des services au public et dispositifs contractuels
- Suivi des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), carrières et des établissements SEVESO
- Commissions de suivi de sites (CSS)

- **Relations avec les collectivités territoriales**

Relations avec les collectivités territoriales de l'arrondissement en lien autant que de besoin avec la direction de la citoyenneté et de la légalité et la direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

ARTICLE 6

La préfecture de Loire-Atlantique accueille et anime par ailleurs des services à vocation nationale ou régionale:

6.1 Pôle d'appui juridique (PAJ)

Le PAJ constitue un pôle à vocation nationale de renfort de l'expertise juridique des préfectures dans le domaine du conseil et du contentieux statutaire :

- Rédaction et appui sur les mémoires contentieux devant les juridictions administratives en 1^{re} instance et en appel, et éventuellement défense devant les juridictions pour les contentieux les plus sensibles ;
- Réponse aux demandes de conseils juridiques émanant des préfectures et SGAMI ;

- Assistance aux préfetures et SGAMI dans la rédaction de leurs actes pour une meilleure sécurisation juridique ;
- Formation des agents des préfetures à la technique contentieuse et à la rédaction d'actes juridiques.

6.2 Centre d'expertise et de ressources des titres échange de permis de conduire étrangers

Le centre d'expertise et de ressources des titres (CERT) échange de permis de conduire étrangers est un service rattaché au secrétaire général. Il assure des missions pour l'ensemble du territoire national, hors Paris, dans les domaines suivants :

▪ Pôle instruction

Section Europe :

- Instruction des demandes d'échanges de permis de conduire européens
- Délivrance du droit à conduire ou de lettres de refus
- Relations avec la DSR et l'ANTS
- Archivage des dossiers papier
- Suivi statistique

Section hors Europe :

- Instruction des demandes d'échanges de permis de conduire non européens
- Délivrance du droit à conduire ou de lettres de refus
- Relations avec la DSR et l'ANTS
- Archivage des dossiers papier
- Suivi statistique

▪ Pôle soutien

Section lutte contre la fraude :

- Suivi et analyse des fraudes détectées sur le CERT en lien avec l'antenne PAF et les référents fraude départementaux
- Formalisation des procédures de sécurisation de délivrance de titres
- Gestion des habilitations d'utilisation des applications métiers
- Lutte contre la fraude interne
- Bilan annuel de la lutte contre la fraude au sein du CERT

Section affaires juridiques

- Gestion des recours gracieux et du contentieux

Section qualité interventions courrier :

- Gestion arrivée et départ courriers
- Gestion des interventions des usagers, défenseurs des droits et élus
- Relations avec les représentations étrangères sur le sol français
- Traçage des dossiers en erreur de production ou de distribution en lien avec l'ANTS
- Suivi statistique

6.3 Centre de services partagés (CSPR) CHORUS

- Exécution des recettes et dépenses des préfetures des 5 départements de la région Pays de la Loire
- Relations et coordination avec les services prescripteurs des préfetures
- Comptes-rendus et bilans périodiques
- Régie régionale d'avances et de recettes

ARTICLE 7

Le Pôle médico-social comprend :

- conseiller technique régional
- assistants de service social
- psychologue
- médecin de prévention

ARTICLE 8

L'arrêté préfectoral du 8 juillet 2019, portant organisation des services de la préfecture de la Loire-Atlantique et répartition des attributions entre ses services est abrogé.

ARTICLE 9

Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le **21 DEC. 2020**

LE PRÉFET


Didier MARTIN